

PUBLICATION IMMÉDIATE

Nouveaux tarifs réduits de stationnement en vigueur à compter du 8 juin 2020

Sherbrooke, le lundi 25 mai 2020 – Comme annoncé en novembre dernier par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les nouveaux tarifs réduits de stationnement entreront en vigueur au CIUSSS de l'Estrie – CHUS à compter du 8 juin 2020.

Ainsi, le tarif journalier passera de 7,50 \$ à 7 \$ et la période de gratuité, présentement de 30 minutes, sera prolongée à 2 heures. Pour se prévaloir de la période de gratuité de 2 heures, la procédure sera la même, c'est-à-dire que les usagers et les visiteurs devront enregistrer leur véhicule à l'horodateur dès leur arrivée.

À cette mesure, s'ajoutent des stratégies de tarification pour l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux, dont la gratuité pour deux proches hébergés en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) ainsi qu'une tarification préférentielle pour les usagers qui doivent fréquenter régulièrement un établissement pour recevoir un soin, deux pratiques qui étaient déjà en cours au CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

« Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est fier d'avoir été précurseur, au cours des dernières années, en déployant plusieurs modalités visant à favoriser l'accessibilité aux soins et services pour les clientèles ainsi que pour favoriser la présence des proches de personnes hébergées en CHSLD », soutient Karine Guillemette, adjointe à la directrice par intérim à la Direction des services techniques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Particularité en lien avec le contexte de la COVID-19

En raison du contexte de la pandémie, seule la tarification du stationnement du centre désigné de dépistage (CDD), situé au 500 rue Murray, est suspendue jusqu'à nouvel ordre; l'utilisation de tous les autres stationnements des installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est payante en tout temps.

Également, afin de protéger les personnes hospitalisées ou hébergées, certaines installations interdisent la présence de visiteurs et d'accompagnateurs et l'accès en CHSLD pour les proches est limité. Certains cas constituent toutefois des exceptions, soit pour les soins palliatifs et de fin de vie, l'unité de maternité ainsi que la pédiatrie. Pour de plus amples informations, visitez le site web santeestrie.qc.ca.

- 30 -

Renseignements :

Sara Calvert, conseillère en communication
CIUSSS de l'Estrie – CHUS
819 943-7002
sara.calvert.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Disponibilités pour une entrevue : le lundi 25 mai, entre 12 h et 16 h

Karine Guillemette, adjointe à la directrice par intérim, Direction des services techniques
CIUSSS de l'Estrie – CHUS